

AVIS DE COURSE DEFI AZIMUT - Edition 2021

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1/ ORGANISATION

Le Défi Azimut® est une course à la voile créée par la société Azimut et portée par la Société Défi-Suroît. Défi Azimut est une marque déposée dont l'organisation maritime est déléguée au Centre Nautique de Lorient (CNL).

Cet événement sportif a lieu du 14 au 19 septembre 2021, sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et de la Ligue de Bretagne de Voile.

Le Défi AZIMUT est composé de trois épreuves nautiques : les RUNS AZIMUT, les 48H AZIMUT en double (épreuve du Championnat IMOCA Globes Series* sur quatre années) et TOUR DE GROIX AZIMUT.

Les départs de ces courses sont lancés dans les Coureux de Groix.

Durant l'évènement, des animations autour de la filière course au large sont organisées au port de Lorient La base.

2/ RÈGLES

L'épreuve sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- 2.2 Les règles 2021 de Classe IMOCA.
- 2.3 Les RSO en vigueur (Réglementations Spéciales Offshore World Sailing) quand elles s'appliquent catégorie 2.
- 2.4 La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 2.5 En application de la Régulation 20 du World sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux devront porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 2.6 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

3/ RÈGLES DE SÉCURITÉ [DP][NP]

3.1 Avant chaque épreuve, chaque bateau doit se manifester au Comité de Course ou à la direction de course par VHF (valeur d'émergement). L'émergement retour : un bateau qui finit est considéré comme ayant émergé.

Un bateau qui abandonne doit le signaler au Directeur de Course qui le signalera au Comité de Course.

3.2 Le canal VHF utilisé en course est le 77. Une double veille 77/16 est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

3.3 Le port d'équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour toutes les personnes embarquées sur un IMOCA, dès la sortie du port, jusqu'au retour au port (ceci modifie la RCV 40).

3.4 Pour chaque bateau et chaque épreuve, une liste d'équipage sera remise à l'organisateur DÉFI AZIMUT qui la transmettra au Directeur de Course et Comité de Course.

4/ ADMISSIBILITÉ

4.1 L'épreuve est ouverte aux bateaux de la Classe IMOCA.

4.2 Les 48H AZIMUT sont uniquement réservées aux membres actifs de la Classe IMOCA avec le bateau possédant un certificat IMOCA 2021.

4.3 Les RUN et le Tour de Groix peuvent aussi accueillir des bateaux invités répondant aux critères suivants :

Bateau de la Classe IMOCA; être membre associé de la Classe IMOCA ; s'acquitter des frais d'inscription du Défi Azimut ; être en conformité avec les assurances et transmettre ces documents à l'organisation du Défi Azimut au plus tard le 8 septembre 2021.

Le **DÉFI AZIMUT** se décline en trois épreuves :

- Les **RUNS AZIMUT** (en équipage)
- Les **48H AZIMUT** (en double)
- Le **TOUR DE GROIX AZIMUT** (en équipage)

4.4 Les « **RUNS AZIMUT** » devront se courir avec un équipage de 8 personnes maximum, dont une personnalité « Guest » obligatoire prévue par Azimut. La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

4.5 L'épreuve « **48H AZIMUT** » est un parcours en double de 500 milles nautiques. Cette boucle en atlantique au départ de Lorient est inscrite au Championnat IMOCA Globes Series.

Un Mediaman doit être présent. La candidature du mediaman sera validée par la commission sportive.

Le Mediaman devra avoir sa licence FFVoile de compétition ou temporaire à jour avec certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive de la voile.

Il devra fournir obligatoirement un livrable, libre de diffusion : images, sons, textes ou vidéos (2minutes par 24h soit 4 minutes au total en deux envois : 1 par 24h) à Azimut.

4.6 Le CHRONO TOUR DE GROIX AZIMUT :

Un équipage de 5 à 8 personnes plus une personnalité « Guest » obligatoire prévue par l'organisateur Défi Azimut.

La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

5/ COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

À partir du 09/07/2021, un formulaire d'inscription sera ouvert sur le site <http://www.defi-azimut.net/>

- Documents à remplir et à déposer sur la plateforme d'inscription :

- Fiche d'inscription numérique,
- La liste d'équipage remplie avec pour chaque membre d'équipage la photocopie de :

leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,

ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

ou la prise d'une licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers ou de nationalité française résidant à l'étranger (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,

un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,

un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- Copie de l'attestation d'adhésion de classe 2021.

- Copie d'attestation d'assurance du bateau.
- Copie de la carte de publicité pour les bateaux français sponsorisés.

5.1 Montant de l'inscription :

Le montant de l'inscription est fixé à 3 250 HT.

Le règlement de l'inscription peut s'effectuer par virement bancaire ou par l'envoi d'un chèque d'un montant de 3 900 € TTC (ordre DEFI-AZIMUT). Il doit être expédié à l'adresse suivante :

Par chèque :

AZIMUT
5 rue de Bretagne
56260 LARMOR PLAGE

Par virement :



IBAN : FR76 1380 7006 2732 4211 5259 027
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPNAN

6/ PROGRAMME

Programme sous réserve des conditions sanitaires à date.

Le mardi 14 septembre 2021

16h00 : Briefing pilotes et team assistance (Cité de la Voile Eric Tabarly)

17h00 : Présence obligatoire de tous les IMOCA à Lorient.

18h00 : Evènement d'ouverture* du Défi Azimut avec les skippers (présence obligatoire des skippers) à la Cité de la Voile Eric Tabarly.

*Le rôle de l'océan, le sport de haut niveau et l'engagement moteur, signature engagement.

19h00 : Cocktail dînatoire sur invitation (Cité de la voile Eric Tabarly)

Le mercredi 15 septembre 2021

RUNS AZIMUT - CHRONO EN EQUIPAGE

10h00 : Briefing d'avant course obligatoire pour les skippers à la Cité de la Voile Éric Tabarly (auditorium), ouvert à la presse (parcours, météo, application performance Run).

10h45 : Questions/réponses à la Cité de la Voile Éric Tabarly

11h00 : Photo officielle

11h15 : Echange presse skippers à la Cité de la Voile Éric Tabarly

12h00 : Déjeuner possible sur place

14h00 : Départ du port des IMOCA

15h00 : Mise à disposition du Comité Course, le nombre de tentatives possibles sera indiqué dans les instructions de course.

18h30 : Retour à terre

19h00 : Remise des prix (lieu à venir) , présence obligatoire des skippers.

20h00 : Soirée libre (pour team et son sponsor)

Le jeudi 16 septembre 2021

48H D'AZIMUT.

Le grand parcours (500 MILLES) se déroule en double avec l'accompagnement d'un « média man ».

Le parcours sera élaboré par la direction de course en fonction des conditions météorologiques.

10h00 : Briefing départ et météo à la Cité de la Voile Eric Tabarly (Auditorium) présence obligatoire skipper et mediaman

10h30 : Echanges libres avec la presse

12h30 : Départ du port des IMOCA

14h00 : Départ des 48h

18h00 : vacation « Live média »

Vendredi 17 septembre 2021

10h00 : Vacation « live Azimut » avec la flotte
14h00 : Conférences (matériaux, architecture, ...)
18h00 : Vacation « live Azimut » avec la flotte

Samedi 18 septembre 2021

10h00 - 16h00 : Arrivées des bateaux
18h00 : Remise des prix à la Base
19H00 : Soirée Equipage (lieu à venir)

Dimanche 19 septembre 2021

TOUR DE GROIX AZIMUT

(record détenu par Vincent Riou en 1h 08" 10')

11h00 : Départ du port
13h00 : Mise à disposition du Comité Course pour le Tour de Groix
17h00 : Remise des prix du Défi Azimut/CNL (Quai de la Base de Lorient).
18h30 : Concert gratuit en plein air, Cité de la Voile

7 / INFORMATION COMMUNICATION :

Un espace presse sera disponible au Karré de la Cité de la Voile Éric Tabarly du mardi 14 septembre jusqu'au dimanche 19 septembre inclus.

8 / PRÉSENCE OBLIGATOIRE :

La participation des bateaux est obligatoire pour les 3 épreuves (RUN, 48H, Tour de Groix).

La présence des skippers est exigée pour les remises des prix.

9/ COMMUNICATION

9.1 Droit à l'image

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la Loi n° 2003-708 du 1er août 2003, il est rappelé que l'inscription de chaque skipper au Défi Azimut implique que son image et son nom, l'image de son bateau, puissent être utilisées, par Azimut, et par les prestataires missionnés pour la communication de la course, pour communiquer sur le Défi Azimut et ce, sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée d'exploitation.

Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles, dénuées d'intentions malveillantes.

9.2 Utilisation des contenus mis à disposition par Azimut.

Les participants seront autorisés à utiliser le logo, des contenus du Défi Azimut (libres de diffusion) « textes, photos, vidéos » pour leurs actions de communication interne et externe.

10 / PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de Classe sera le pavillon IMOCA.

11 / MARQUAGE DES BATEAUX [DP][NP]

12.1 Marquages pavillons Azimut pour les courses du Défi Azimut.

Les bateaux devront arborer les marquages suivants :

Deux pavillons de course (soit dans chaque hauban ou dans chaque bastaque, dimensions suivantes : 2 m x 1,5 m) devront être installés dans le port de Lorient La Base dès le mardi 14 septembre jusqu'à la fin du Défi Azimut. Ils seront à poste sur l'ensemble des épreuves.

12.2 Cagnards

Deux cagnards imprimés recto-verso seront installés dès le mardi 14 septembre jusqu'au dimanche soir. Ceux-ci pourront être enlevés à la sortie du port, et devront être remis à l'entrée du port.

12/ INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront disponibles à partir du 20 août 2021.

13/ SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 Une infraction aux règles pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en temps pouvant aller jusqu'à la disqualification.

14/ CLASSEMENT

14.1 Il y aura 3 classements :

- Le RUN AZIMUT.
- Les 48H AZIMUT.
- Le Tour de Groix AZIMUT.

15/ LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de course.

16/ PRIX

Des prix seront remis pour chaque épreuve.

17 / ASSURANCE

L'Organisateur CNL a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile conformément aux articles L 321.1 et D 321.1 du Code du Sport.

Le Défi Azimut a souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour son action.

Chaque Participant devra souscrire :

Une police d'assurance Responsabilité Civile du fait de sa participation à la course et du fait du bateau.

Il devra joindre une attestation de cette assurance dans son dossier d'inscription.

18/ ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

19/ RÈGLES PARTICULIÈRES AU PLAN D'EAU [DP]

Conformément aux règles administratives locales, tous les voiliers devront se conformer aux instructions de courses particulières relatives à la circulation des navires aux abords et dans la rade de Lorient et figurant dans les instructions de course ou leurs annexes.

20/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la visibilité :

Les bateaux de l'organisation seront équipés de pavillons Défi Azimut permettant de les identifier.

Chaque team devra s'équiper d'un pavillon Azimut sur ses semi-rigides assistances.

A récupérer au briefing pilotes

L'organisation met à disposition les moyens nautiques suivants :

- Un bateau comité.
- Un bateau viseur.
- Des semi-rigides sécurité.

Se référer aux instructions de la capitainerie de « Lorient La Base » pour l'organisation portuaire.

Les zones de course « RUN AZIMUT » et « 48H AZIMUT » seront définies dans les IC.

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>